

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

CATASTROPHE NATURELLE AUX PHILIPPINES

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
- f) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.34
12 novembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

CASTASTROPHE NATURELLE AUX PHILIPPINES

1. Le **PRESIDENT**, parlant au nom des membres de la Commission, exprime au Gouvernement philippin les sentiments de sympathie de la Commission à l'occasion de la nouvelle catastrophe qui a frappé les Philippines. Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le pays ont fait de très nombreuses victimes et causé des dégâts considérables. Dans cette nouvelle épreuve, il assure le Gouvernement et le peuple philippins qu'ils pourront compter sur le plein appui de l'Organisation des Nations Unies, qui ne ménagera aucun effort pour atténuer les souffrances de la population.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (A/46/3, A/46/344, A/46/501/Rev.1, A/46/520; A/C.2/46/7)

- a) **ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (A/46/186 et Add.1, A/46/206-E/1991/93 et Add.1 à 4)**
- b) **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1; A/46/491)**
- c) **FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1)**
- d) **ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1)**
- e) **PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1)**
- f) **PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (A/46/265-E/1991/105)**

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (A/46/336, A/46/344, A/46/501/Rev.1, A/46/461, A/46/520, A/46/579)

Déclarations liminaires

2. **M. BLANCA** (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale), présentant son rapport sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/46/206 et Add.1 à 4), rappelle que les grands défis actuels que sont l'élimination de la pauvreté absolue, la suppression de la misère et la réduction de la mortalité, notamment infantile et maternelle, exigent que la communauté internationale fasse preuve de solidarité. Devant une situation qui tend à s'aggraver, le système des Nations Unies doit jouer un rôle majeur pour renverser la tendance et utiliser ses meilleurs moyens de recherche et d'analyse et toutes ses ressources techniques pour relever ces défis.

(M. Blanca)

3. La coopération internationale doit contribuer au progrès social et politique des pays en développement et les activités opérationnelles des Nations Unies sont pour la communauté internationale un excellent moyen de participer à cet effort global. C'est pourquoi le système des Nations Unies, soucieux de traduire dans les faits les intentions des Etats Membres, est en train de réformer en profondeur la conduite de ses activités opérationnelles. Les efforts déployés par diverses entités dans ce domaine s'inscrivent dans la ligne indiquée par la résolution 42/211 de l'Assemblée générale.

4. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies se heurtent à des défis de plus en plus nombreux, dont l'un des principaux a trait aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux rapatriés. Que ces flots migratoires soient dus à des conflits et des troubles civils ou à des raisons économiques, il faut en atténuer les conséquences économiques et sociales et planifier une action efficace et coordonnée avec les pays intéressés. Pour remédier à ce problème, une seule solution : lutter pour la croissance et le développement dans les pays de l'Est comme du Sud.

5. Un autre problème majeur est celui que constitue l'accroissement alarmant de la population (plus de 250 000 personnes par jour) et la faim et la malnutrition aiguës (180 millions d'enfants africains, par exemple, souffrent de malnutrition grave). Les activités opérationnelles des Nations Unies sont de plus en plus conçues pour s'attaquer à ces problèmes vitaux de manière coordonnée et efficace. Elles sont axées sur un développement à visage humain, dans l'esprit des stratégies internationales adoptées en 1990. Les organismes des Nations Unies collaborent étroitement avec de nombreux pays dans ces domaines où les coordonnateurs résidents jouent un rôle de plus en plus important. On a plus que jamais conscience du fait que le développement humain nécessite la mise en oeuvre de toutes les ressources humaines et financières des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé au service d'une action pluridisciplinaire aussi large que possible. Le système des Nations Unies prône donc une approche où toutes les forces vives des pays participent au processus de développement.

6. Conformément à l'esprit de la résolution 44/211, les réformes actuelles visent essentiellement à mettre davantage l'accent sur les pays bénéficiaires et à les associer plus étroitement à la programmation et à l'exécution des activités ainsi qu'au choix des meilleures utilisations possibles des capacités des Nations Unies pour satisfaire leurs besoins. Une décentralisation plus poussée et une meilleure adaptation aux conditions locales ne peuvent en effet qu'accroître l'utilité et l'impact des activités opérationnelles.

7. Suivant cette évolution, les organismes des Nations Unies tendent de plus en plus à concentrer leurs interventions techniques en amont, utilisant leurs compétences pour l'élaboration de programmes intégrés et pluridisciplinaires, dont l'exécution est de plus en plus souvent confiée aux gouvernements et aux institutions nationales. La décentralisation s'accompagne d'une délégation de

/...

(M. Blanca)

pouvoirs; soucieux de l'adapter à cette orientation nouvelle, divers organismes ont décidé de réexaminer systématiquement leurs fonctions et structures et la nature des postes prévus dans leurs bureaux extérieurs. C'est dans cet esprit que le PNUD et le FNUAP mettent en oeuvre les décisions relatives aux dépenses d'appui. Il existe une volonté nouvelle de coopération et l'idée d'association tripartite progresse. A cette fin, on a entrepris conjointement l'élaboration de directives concernant les programmes et la mise au point d'activités de formation; cette initiative devrait permettre d'améliorer l'exécution des programmes et de contribuer davantage à la création de capacités nationales.

8. Dans son rapport, le Directeur général a mentionné les obstacles qui s'opposent à la généralisation de cette méthode d'exécution. Il ressort toutefois des réponses reçues des coordonnateurs résidents que cette méthode, devenue la norme pour l'UNICEF et le PAM, tendra à se généraliser et on prévoit que dans près de la moitié des pays, au moins 50 % des projets appuyés par le PNUD seront exécutés par des entités nationales.

9. Par ailleurs, des dispositions importantes sont prises pour renforcer la collaboration en matière de programmation. Des progrès sont enregistrés dans le domaine de la programmation conjointe, grâce à un système de profils de pays récemment institué et à des contacts de plus en plus fréquents avec les coordonnateurs résidents.

10. La question de la coordination, c'est-à-dire celle du rôle des coordonnateurs résidents, étant particulièrement importante, le rapport du Directeur général contient à cet égard une proposition précise : il s'agirait de fournir aux coordonnateurs résidents des fonds pour des services de consultants et du personnel d'appui, jugés essentiels pour leur permettre de faire face au surcroît de travail lié à la coordination des activités du système des Nations Unies.

11. Les demandes d'assistance que reçoit le système des Nations Unies continuent d'être bien supérieures aux ressources disponibles. Celles-ci n'augmentent pas au même rythme que les besoins : entre 1989 et 1990, le volume de l'aide publique au développement (APD) est passé de 53,1 milliards à 62,1 milliards de dollars (soit une augmentation d'environ 17 %), et la part du système des Nations Unies dans l'APD est passée de 7,5 milliards de dollars en 1989 à 8,5 milliards de dollars en 1990. Si l'augmentation nominale des ressources montre que les donateurs et les bénéficiaires gardent confiance dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies, il faut toutefois noter que le taux de la croissance des ressources en termes réels reste nettement insuffisant et que cette croissance a même tendance à se ralentir.

12. Il reste encore beaucoup à faire pour adapter le système des Nations Unies à l'évolution de la situation au cours des années 90 : il faut surtout des représentations locales mieux intégrées et répondant mieux aux besoins et un système plus cohérent et plus rationnel d'appui technique et le

(M. Blanca)

communication entre les bureaux extérieurs et le Siège. Les représentations locales ont pris une grande ampleur au cours des 10 dernières années. Il importera d'étudier pays par pays l'effet des réformes et d'évaluer, dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble de 1992, l'efficacité des fonctions et des structures actuelles. Il faudra trouver le moyen d'assurer une parfaite corrélation entre les besoins opérationnels au niveau local et les capacités d'analyse et de recherche du système des Nations Unies. La tendance actuelle à la décentralisation des activités rend cette corrélation particulièrement importante.

13. M. Blanca dit que le rapport à l'examen est une analyse concrète des mesures prises par le système des Nations Unies au cours de la deuxième année d'un programme triennal d'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée; il ne contient pas de recommandations orientées vers l'action. Celles-ci devront lui être transmises à sa quarante-septième session, dans le contexte de l'examen triennal. Cet examen est une tâche de portée considérable et il est indispensable que l'Assemblée générale, à sa session en cours, donne des directives précises à ce sujet. Il est évident que l'examen devra s'inscrire dans un cadre de politique générale bien défini, faisant ressortir les liens essentiels entre les orientations de fond prévues dans les mandats des organismes des Nations Unies et les objectifs nationaux concrets dont les activités opérationnelles facilitent la réalisation. Il faudra procéder à cette occasion à une évaluation du rôle du système des Nations Unies dans le renforcement des capacités nationales. Il faudra également évaluer le degré de décentralisation des activités au niveau local et, à cet effet, étudier parallèlement des diverses questions, telles que la délégation de pouvoirs et les moyens techniques et financiers à mettre en oeuvre pour répondre de manière adéquate et scupule aux besoins et aux attentes de chaque pays en développement. Il faudra aussi analyser la corrélation entre les ressources nationales et les programmes et projets bénéficiant de l'appui du système des Nations Unies et enfin prêter attention aux mesures prises pour éliminer les obstacles qui empêchent les gouvernements de participer pleinement aux activités opérationnelles du système.

14. La décentralisation étant la philosophie de base des réformes prévues par la résolution 44/211, l'un des principaux éléments de l'examen triennal de 1992 devrait être un bilan des résultats obtenus dans ce domaine. Dans le cadre de cet examen, il faudra examiner le fonctionnement des réseaux de coordonnateurs résidents, lesquels sont appelés à jouer un rôle de plus en plus actif au niveau des pays.

15. S'agissant de la question de la résolution relative aux activités opérationnelles que l'Assemblée générale doit adopter à la session en cours, le Directeur général souligne l'importance du consensus sur un certain nombre de points essentiels qui appellent de nouvelles mesures. Les termes de la résolution 44/211 sont assez vastes; c'est pourquoi il faut que les Etats Membres définissent la marche à suivre pour les activités opérationnelles futures.

/...

16. M. DRAPER (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement), rappelant les énormes progrès accomplis dans le nombre en matière de démocratie, de liberté et de droits de l'homme, dit que ceci ne se répercute pas automatiquement sur la qualité de la vie. Certes, la liberté et la justice sont les fondements de la croissance économique; mais elles doivent être étayées par une gestion saine de la chose publique, des politiques efficaces, des technologies appropriées et des compétences à tous les niveaux.

17. Au lendemain de la guerre froide et du renouveau des démocraties, les problèmes qui continuent de se poser à l'humanité menacent sa survie même. L'on assiste d'une part à l'expansion démographique de populations défavorisées dans le Sud et, de l'autre, à une consommation effrénée dans le Nord; ces deux phénomènes conjugués grèvent de façon intolérable les ressources naturelles de la planète, même les plus fondamentales comme l'air, la terre et l'eau. Par ailleurs, les conflits armés et la détérioration des conditions économiques et sociales ne font qu'accroître les flux migratoires et les déplacements de populations. La criminalité et l'abus des drogues - souvent liés - posent aujourd'hui un problème dans tous les types de sociétés, quel que soit leur degré de développement. Tout aussi tragique est l'épidémie de SIDA, qui prend dans certains pays l'aspect d'une véritable catastrophe. A cela, il faut ajouter les contraintes que représentent, pour la croissance économique et le développement humain des pays en développement, l'endettement extérieur et les barrières commerciales. Enfin, il reste encore à faire véritablement participer les femmes au processus de développement.

18. L'on sait aujourd'hui que la croissance économique est le seul moyen d'alléger la pauvreté absolue dans laquelle vit un cinquième de l'humanité. Comblant le fossé entre les riches et les pauvres, sans porter atteinte à la durabilité des ressources de la planète, tel est le défi qui se pose aujourd'hui, défi sans doute aussi difficile à relever que celui qui consistait à mettre fin à l'affrontement entre les superpuissances. Il va sans dire que ce pari ne saurait être gagné sans le concours actif des organismes des Nations Unies; mais il est évident que, pour y parvenir, l'ONU doit repenser sa structure, particulièrement dans les domaines économique et social. C'est ce à quoi le PNUD s'emploie depuis plusieurs années, et l'on peut dire que les progrès qu'il a accomplis sur tous les plans sont considérables.

19. Lorsque l'on parle du "système" des Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne les activités opérationnelles de développement, il faut savoir que l'on a affaire à un groupement d'organismes souvent autonomes, qui disposent de leurs propres organes de décision. Dans certains cas, la division du travail entre ces divers organismes ne semble ni rationnelle ni évidente. Cela rend donc la coordination de leurs activités parfois difficile. Conscient de cet état de choses, le PNUD soutient toute initiative visant à améliorer la capacité du système de s'acquitter des tâches qui lui sont ou lui seront confiées. Toutefois, les réformes ne porteront leurs fruits que si elles sont généralisées et hardies. L'étude que réalisent les pays nordiques est un grand pas en avant dans ce sens.

(M. Draper)

20. Pour continuer à jouer un rôle central, le PNUD a révisé son mandat à la lumière des dispositions de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Il a réaffirmé que l'assistance qu'il prête doit correspondre aux priorités et objectifs fixés par les gouvernements et viser principalement à renforcer les capacités nationales au service du développement humain. En 1991, comme en 1990, le Conseil d'administration a insisté sur le fait que, pour être durable, le processus de développement devait être décidé et géré à l'échelle nationale. Certes, la coopération extérieure peut contribuer à ce processus, mais elle ne doit pas en prendre le contrôle.

21. De ce consensus sont issues un certain nombre d'initiatives. Tout d'abord, l'on a mis l'accent sur l'exécution nationale des programmes de développement, y compris les éléments extérieurs. C'est ce que l'on entend par "exécution par les gouvernements". Parallèlement, on a mis en place de nouvelles modalités de remboursement des dépenses d'appui des organismes, qui permettent notamment aux gouvernements de mieux décider du mode d'exécution des programmes. Des accords ont été déjà conclus à cet égard. Enfin, l'on envisage d'adopter une approche intégrée par programmes, qui répondra mieux aux priorités fixées dans les programmes nationaux et sera moins axée sur le financement de projets parfois disparates. Cela devrait permettre d'optimiser les résultats et de renforcer la coordination.

22. L'un des éléments les plus significatifs du processus de réforme réside dans le fait que le PNUD s'engage désormais davantage à soutenir le développement humain. Cette initiative a recueilli l'assentiment tant des pays donateurs que des pays en développement, et a placé le PNUD au centre du débat sur le développement. Le troisième Rapport mondial sur le développement humain est en cours d'élaboration, et l'on s'emploie à concrétiser ce concept à l'échelle nationale de façon à obtenir des résultats tangibles. Il faut pour cela approfondir le dialogue avec les gouvernements des pays en développement, non pas, certes, pour poser des conditions, mais pour définir les choix qui s'offrent afin de permettre aux pays de se prononcer en connaissance de cause. Par sa neutralité politique, son approche multisectorielle et sa présence permanente dans 113 pays, le PNUD a su instaurer des rapports de confiance qui rendent ce dialogue possible. C'est là que réside son avantage comparé.

23. Il va sans dire que le rôle que les représentants résidents du PNUD jouent en tant que coordonnateurs résidents de toutes les activités de développement des Nations Unies est fondamental pour la bonne marche des opérations de l'ensemble du système. Cela exige de la part des partenaires du développement qu'ils soutiennent les efforts du PNUD dans ce domaine. De grands progrès ont été accomplis à l'échelle des pays par l'intermédiaire du Groupe consultatif mixte des politiques, dont le PNUD assume cette année la présidence.

24. Le PNUD s'est également penché de près sur l'examen de sa structure et un certain nombre de réformes ont été décidées, qui portent principalement sur la décentralisation du processus décisionnel, lequel sera le plus possible dévolu aux pays. Par contre, le PNUD travaille aussi à maintenir la centralisation en ce qui concerne la définition des grandes orientations, et à assurer que compte continue d'être rendu au Conseil d'administration.

/...

(M. Draper)

25. Sur le plan opérationnel, le PNUD s'est employé à faire face aux tâches toujours plus ardues qui se posent à lui dans les pays en développement, et particulièrement dans les pays les moins avancés, auxquels il consacre 55 % de ses ressources. Les progrès accomplis ne sont pas minces, et les résultats sont d'autant meilleurs que le PNUD d'une part exécute des activités au niveau local, et, de l'autre, participe à la planification et au processus décisionnel au niveau national. Ayant constaté l'expérience accumulée par les pays en développement, il ne cesse d'encourager la coopération technique entre ces derniers.

26. L'intégration des femmes à toutes les activités du PNUD est un objectif fondamental, et l'on en perçoit aujourd'hui les effets bénéfiques, grâce à l'action menée dans les domaines de l'éducation, de l'accès au crédit, des services de vulgarisation et de la formation à la gestion. Parallèlement, dans plusieurs pays, le PNUD aide les pouvoirs publics à accroître la participation des femmes au processus de planification du développement.

27. Les organisations non gouvernementales (ONG) participent de plus en plus souvent à l'exécution de programmes du PNUD. Depuis 1988, des ONG et groupes locaux de 65 pays se sont vu accorder des dons d'un montant total supérieur à 4 millions de dollars, au titre du Programme des Associés pour le développement, lequel favorise notamment la coopération entre les ONG et les pouvoirs publics.

28. Le PNUD s'occupe aussi de stimuler le secteur privé. Au cours des cinq dernières années, les représentants résidents ont organisé plusieurs centaines de réunions dans le monde, qui ont permis aux hauts responsables des affaires publiques de rencontrer des hommes et femmes d'affaires locaux et de s'informer de leurs besoins. Des programmes d'accès au crédit ont été mis en place, parmi lesquels on citera la désormais célèbre Grameen Bank. En Amérique latine, le PNUD contribue à mettre en place des programmes de ce type dans un certain nombre de pays. Il apporte également son concours au développement des petites et moyennes entreprises dans toutes les régions - de Madagascar à la Mongolie, de la Bolivie au Yémen - et plus particulièrement en Afrique, par l'intermédiaire du Mécanisme d'élaboration des projets en Afrique.

29. C'est sans doute dans le domaine de l'environnement que la contribution du PNUD est la plus importante. Ici aussi, la stratégie vise à toucher tous les agents du développement : agriculteurs, ONG, milieux universitaires et hauts responsables dans les pays du Sud, d'une part, et, de l'autre, bailleurs de fonds et instituts de recherche dans les pays du Nord. L'objectif premier est de former des cadres, hommes et femmes. Cette approche est la seule qui permette d'assurer la poursuite d'un développement susceptible de préserver l'environnement une fois que le PNUD aura mis fin à ses activités. Parmi les initiatives les plus importantes prises ces dernières années, on citera la participation du PNUD, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les activités portant notamment sur la protection de la couche d'ozone et de la diversité biologique, la lutte contre

(M. Draper)

le réchauffement de la planète et la pollution des eaux internationales, etc. Enfin, le PNUD participe activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992, et aide les pouvoirs publics et les ONG à élaborer des stratégies régionales et nationales dans ce domaine.

30. Le PNUD aide également les pays d'Europe orientale à mener à bien la réforme de leur économie. Les Etats baltes ont récemment demandé à se voir accorder le statut de pays bénéficiaires et prié le Secrétaire général d'établir un fonds d'affectation spéciale destiné à financer la coopération technique, fonds qui sera géré par le PNUD. L'Union soviétique et ses républiques ont également demandé à ce que leur statut soit revu de façon à pouvoir bénéficier des compétences du PNUD.

31. Les coordonnateurs résidents ont de plus en plus souvent à faire face à des situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles ou anthropiques, que ce soit en Thaïlande, en faveur des réfugiés cambodgiens, dans la corne de l'Afrique, aux Philippines, en Iraq, dans les pays du Golfe ou ailleurs.

32. Alors même que le PNUD est amené à remplir une mission de plus en plus complexe et ardue, l'on ne peut que regretter que ses ressources de base n'augmentent pas aussi vite que prévu. Ainsi que l'Administrateur l'a rappelé à la Conférence d'annonces de contributions, la communauté internationale s'était engagée à assurer un taux de croissance annuel de 8 % des contributions versées au PNUD. S'il est vrai que, pour 1992, le montant des contributions annoncées dépasse le milliard de dollars, somme certes non négligeable, le taux d'accroissement des ressources par rapport à l'année précédente n'est que de 3,5 %, et cela ne suffira guère pour réaliser les objectifs programmés.

33. En conclusion, le PNUD est une organisation dynamique, et l'Administrateur réaffirme sa volonté de poursuivre les réformes structurelles qui permettront au Programme de faire face, aujourd'hui et demain, aux gageures du développement humain dans le monde et réitère l'espoir qu'il disposera des ressources financières pour pouvoir s'acquitter comme il convient de la mission qui lui a été confiée.

34. M. Ji Chaozhu (Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement) dit qu'avec la fin de la guerre froide, l'ONU est enfin en mesure de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans la Charte et, en particulier, de favoriser "le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social". Pour y parvenir, il est indispensable que la communauté internationale manifeste sa volonté résolue de resserrer et d'approfondir la coopération internationale.

/...

(M. Ji Chaozhu)

35. Le fossé entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser. Comme l'a indiqué le représentant du Ghana, parlant au nom du Groupe des 77, le monde traverse une crise de développement qui risque d'aboutir à une situation nouvelle d'instabilité politique, de guerre et de chaos. L'ONU, du fait même de son impartialité et parce qu'elle est en mesure de fournir une assistance sans condition, politiquement neutre et sans but lucratif, peut et doit jouer un rôle capital pour mettre fin à cette crise. Il est donc extrêmement important de renforcer les moyens techniques dont dispose le système des Nations Unies pour fournir aux pays en développement l'appui dont ils ont besoin pour déterminer leur propre voie.

36. Les activités de coopération technique sont depuis toujours l'un des aspects fondamentaux des travaux du Secrétariat. L'on entend par ces termes, au sens large, l'activité du Département de la coopération technique pour le développement, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, de la CNUCED, du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, de l'Office des Nations Unies à Vienne, des cinq commissions régionales et d'autres services placés sous l'autorité du Secrétaire général. Le financement en est administré par le PNUD et par le FNUAP. Les activités du Département de la coopération technique pour le développement représentent près de 75 % des dépenses engagées à ce titre, ce qui fait de lui l'organe le plus important parmi ceux qui sont placés sous l'autorité du Secrétaire général.

37. Le Département a été créé en 1978 à la suite d'un regroupement de divers services et constitue la branche opérationnelle du Secrétariat pour ce qui est de la coopération technique. Il est chargé de fournir l'appui fonctionnel et les cadres nécessaires à l'exécution des activités de coopération technique et de recherche opérationnelle; il dispense à titre gratuit des services consultatifs techniques aux pays en développement qui en font la demande, organise des stages et séminaires et octroie des bourses dans divers secteurs; enfin, il fournit un appui fonctionnel à divers organes intergouvernementaux des Nations Unies. Près de la moitié de son budget de base provient du budget ordinaire de l'ONU et le reste du remboursement des frais correspondant à des projets exécutés pour le compte du PNUD, du FNUAP et d'autres bailleurs de fonds. Pour aider les pays en développement à atteindre l'autosuffisance et le bien-être, il lui a fallu procéder à des investissements à long terme que seule l'ONU était en mesure d'effectuer.

38. En 1990, le Département a exécuté des projets pour un montant total de 181 millions de dollars. Le taux d'exécution des programmes ne cesse d'augmenter, en réponse aux besoins et demandes des pays. Le Département dispose aujourd'hui de 1 500 experts et consultants engagés pour l'exécution de projets de pays et achète environ un tiers des équipements nécessaires auprès de fournisseurs originaires de pays en développement. Son programme de bourses est l'un des plus importants du système des Nations Unies et touche 4 000 personnes par an.

(M. Ji Chaozhu)

39. Sur le plan géographique, c'est l'Afrique qui absorbe la plus grande part des dépenses de coopération technique (45 % en 1990). Au coeur des objectifs du Département figure la lutte contre la pauvreté, de sorte que, pour l'année écoulée, les dépenses en faveur des pays les moins avancés se sont montées à 76 millions de dollars (soit plus de 40 % du montant total).

40. Les projets relatifs aux ressources naturelles et au secteur énergétique représentent 40 % du montant total des dépenses engagées par le Département au titre de la coopération technique. Le perfectionnement des cadres aux fins de l'administration et des finances publiques et de la planification du développement est également une activité vitale et le Département a contribué à créer plus de 30 établissements d'enseignement dans ce domaine ainsi que des instituts régionaux et interrégionaux. Les questions d'environnement prennent, pour leur part, de plus en plus d'importance.

41. Pour ce qui est de la population, s'il reste encore beaucoup à faire en matière de création d'institutions, la formation dispensée par le Département a permis de renforcer les capacités des pays en développement de telle manière que nombre d'entre eux sont aujourd'hui en mesure de dispenser une formation de niveau universitaire. L'apport technique du Département porte donc désormais sur des domaines de plus en plus spécialisés, notamment les innovations techniques et l'introduction de logiciels.

42. Relativement aux statistiques, le Département a contribué au développement des capacités nationales en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et de l'utilisation des données de recensement dans le monde entier et ces statistiques sont indispensables à l'établissement de plans et programmes de développement viables.

43. En ce qui concerne les ressources minérales, le Département a aidé les pays à évaluer leurs réserves et à perfectionner les cadres. Dans plusieurs cas, il a servi d'intermédiaire lors de négociations entre les gouvernements des pays en développement et les investisseurs privés, ce qui a permis la relance des investissements.

44. Au cours des dernières années, de nombreux pays ont sollicité l'avis impartial du Département pour ce qui est des programmes d'ajustement structurel et des modalités complexes de la transition économique. Le Département est en outre conscient du lien étroit qui existe entre la coopération technique et la recherche. Il collabore avec d'autres départements organiques du Secrétariat, notamment le Département des affaires économiques et sociales internationales, à la promotion du secteur privé. Par ailleurs, la coopération avec les commissions régionales n'a cessé de s'intensifier, notamment par le biais de leur participation à des programmes de formation et à l'exécution d'activités diverses lancées par le Secrétariat.

45. En application de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale et de diverses décisions du Conseil d'administration du PNUD, le Département a pris plusieurs initiatives visant à renforcer les capacités nationales d'exécution

/...

(M. Ji Chaozhu)

des projets, notamment pour ce qui est du recrutement, des contrats et des achats, de la formation et du financement. Parallèlement, il a organisé des réunions auxquelles ont participé des représentants des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires, réunions qui ont porté sur les modalités du contrôle financier, et abouti à la création d'un groupe de travail sur la question.

46. Il apparaît donc clairement que les capacités multisectorielles du Département en font un organe unique dans le système de développement des Nations Unies et qu'il constitue une ressource d'une importance capitale au regard des nouveaux enjeux qui se posent dans le monde.

17. Diverses résolutions, décisions et études ont récemment appelé l'attention sur la relation tripartite entre gouvernements, PNUD ou FNUAP, et organismes des Nations Unies. Il s'agit de faire en sorte que les efforts de toutes les parties se complètent au mieux et que leur collaboration soit véritablement efficace. L'exécution des programmes et projets par les gouvernements modifie d'une certaine manière l'apport des organismes des Nations Unies mais n'enlève rien à son importance. Il faut donc que les modalités de la relation tripartite permettent de tirer le meilleur parti de la complémentarité des trois partenaires. La question est d'autant plus importante que des réformes fondamentales sont envisagées pour donner suite à la résolution 44/211. Le coordonnateur résident ou représentant résident du PNUD a un rôle capital à jouer pour ce qui est de veiller à l'utilisation maximale des capacités de tous les organismes du système et de prévenir tout double emploi. Or, cette question préoccupe tout particulièrement le Département, qui n'est pas représenté en tant que tel sur le terrain et doit attendre que le coordonnateur résident prenne l'initiative de l'inclure dans les activités de programmation.

48. En ce qui concerne les relations avec les deux principaux organismes de financement, à savoir le PNUD et le FNUAP, il reste encore des divergences à aplanir, non seulement en ce qui concerne la question des dépenses d'appui, mais aussi la participation accrue de ces deux organismes à l'exécution des projets, laquelle entraîne des doubles emplois et sape la relation de partenariat qui a été établie. Le Département se félicite donc de ce que le Conseil d'administration du PNUD, dans sa décision 91/38, ait demandé la réalisation d'une étude des moyens qui s'offrent pour resserrer la coopération entre le Département et le PNUD.

49. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'examiner la structure du Secrétariat de façon à rationaliser les opérations dans les domaines économique et social et les domaines apparentés. Certes, le processus de réforme peut être extrêmement constructif. Toutefois, la restructuration n'est pas un objectif en soi. Elle doit viser à renforcer le rôle de l'ONU, du Secrétaire général et du Directeur général pour leur permettre de mieux s'attaquer à la pauvreté, combler le fossé entre le Nord et le Sud et s'acquitter pleinement de la mission confiée à l'ONU par ses Membres fondateurs. S'il devait en être autrement, il faudrait fermement s'opposer à toute tentative qui aboutirait à des résultats contraires.

50. M. GRANT (Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit qu'alors que les perspectives de l'économie mondiale ne sont guère prometteuses et que l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement risque de n'être ni maintenu ni renforcé, il y a cependant certaines raisons d'être optimiste, tant dans le domaine politique que s'agissant du développement; en effet, d'importants succès ont été obtenus dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant. La campagne de vaccination universelle a permis de sauver chaque année plus de 3 millions de jeunes vies, les progrès faits vers l'élimination de la poliomyélite devant bientôt porter ce chiffre à 4 millions. Cette coopération, la plus importante jamais réalisée en temps de paix, est le fruit de l'action concertée de l'OMS, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, du PNUD et d'un grand nombre de pays fournisseurs d'aide bilatérale, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales. Il faut désormais appliquer de façon décisive les enseignements tirés de ces succès comme des échecs. A l'échelon international, les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies constituent l'un des instruments les plus largement et directement accessibles à cet effet. Il faut passer de l'approche-projet à une action de mobilisation, de catalyse, et pour cela il faut définir un ensemble d'objectifs communs réalisables.

51. Un certain nombre de stratégies ont été adoptées par consensus, qui permettent de guider l'action entreprise. La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement a été adoptée et son application au niveau national offre l'occasion de mobiliser un appui international aux objectifs nationaux de développement. Le Programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les travaux accomplis par la Banque mondiale et par le PNUD pour donner suite à leurs rapports de 1990 constituent des éléments précieux d'un consensus international nouveau dont l'esprit est de redonner la priorité aux objectifs de développement économique et humain à long terme. Il faut désormais appliquer cet effort à l'échelon national. Les équipes du système des Nations Unies, placées sous la direction du coordonnateur résident, doivent chercher activement à seconder les efforts que font les gouvernements pour mettre au point et réaliser des stratégies nationales pour les années 90. Ces efforts doivent être un objectif prioritaire du système, sous l'impulsion du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, avec l'aide active du système des coordonnateurs résidents.

52. Il serait aisé de rappeler l'aspect spectaculaire du Sommet mondial pour les enfants, qui a réuni 71 chefs d'Etat ou de gouvernement, la plus grande réunion au sommet de l'histoire, mais le Directeur général de l'UNICEF tient plutôt à appeler l'attention sur la Déclaration, ambitieuse mais réalisable, avec son plan d'action détaillé, adoptée à l'issue du Sommet, et qui est désormais signée par 126 chefs d'Etat ou de gouvernement. Le Sommet mondial pour les enfants a adopté sept grands objectifs à réaliser avant l'an 2000, et une liste plus longue d'objectifs plus précis. Avec la Convention relative aux droits de l'enfant, ce plan d'action représente un programme complet qui

(M. Grant)

devrait conduire à de profonds changements en faveur de l'enfance. Au sein du système des Nations Unies, 18 organismes ont apporté des contributions spécifiques, élaborées le plus souvent après des discussions détaillées à l'échelon régional. Le Sommet a bien été un processus qui a commencé à la base, et qui a tiré sa substance et sa force d'une multitude de sources et de riches expériences.

53. Ce processus lui-même est d'une importance essentielle pour l'application pratique des engagements souscrits. La largeur et l'étendue du processus préparatoire permettraient de mobiliser l'action des associations locales, des collectivités locales, des gouvernements, des ONG et des organisations régionales, et enfin de tout le système des Nations Unies. Ainsi, la grande majorité des Etats Membres établissent actuellement des programmes nationaux d'action pour réaliser les objectifs définis par le Sommet au cours des années 90. De même, des efforts régionaux et sous-régionaux sont en cours puisque plusieurs réunions au sommet régionales (OUA, pays ibéro-américains, Commonwealth) ont marqué leur volonté de réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants.

54. Une plus grande cohérence doit caractériser l'action du système des Nations Unies. On vient de donner des exemples concrets de la façon dont le système peut appliquer concrètement les principes définis dans la résolution 44/211 de l'Assemblée, mais il faut maintenant examiner un certain nombre de questions internes, afin de pouvoir disposer des instruments nécessaires. Une de ces questions est celle de l'indispensable examen du système des Nations Unies par les gouvernements, sujet activement débattu actuellement, et qu'illustrent les efforts faits pour renforcer le rôle du Conseil économique et social. Ce rôle doit être accentué s'agissant des activités opérationnelles. La Charte donne au Conseil, de même qu'à la Commission, des rôles essentiels. Cette dernière devra s'assurer que le Conseil comme l'Assemblée générale seront bien à même de définir les directives et d'apporter l'impulsion voulue pour les activités opérationnelles qu'appelle la situation internationale présente. La résolution 44/211 donne une place importante à "l'approche axée sur les programmes", question qui est intimement liée à la nécessité de définir des objectifs communs. Pour l'UNICEF, cette approche signifie la fourniture d'une aide non plus seulement par le canal d'une suite de projets distincts, à financement extérieur, mais aussi par un appui à des programmes de pays à long terme axés sur un ensemble bien défini d'objectifs nationaux. Cette approche vise avant tout les résultats. Elle suppose aussi une réponse plus souple aux besoins des gouvernements, ainsi qu'un dosage souple d'assistance technique, d'équipement, de fournitures et d'appui aux charges récurrentes. Ce passage de l'approche-projet à l'approche-programme est d'une importance décisive pour la réalisation, avec souplesse et efficacité, des objectifs des années 90.

55. Le renforcement du rôle des coordonnateurs résidents est également essentiel. Après la réforme entreprise par le Comité consultatif pour les questions de fond (OPER) l'année précédente, il faut s'assurer que les dispositions tendant à une interaction de fond entre les organismes des

(M. Grant)

Nations Unies à l'échelon national sont bien appliquées. Il faut en particulier réunir rapidement les équipes pluridisciplinaires de pays, sur des thèmes précis, qui seront placées sous la direction générale du coordonnateur résident, et présidées par l'organisme ou la personne les plus compétents pour cette tâche. L'UNICEF a activement appuyé tout ce qui a été fait pour harmoniser les cycles de programmation des organismes des Nations Unies avec le cycle propre de planification du gouvernement bénéficiaire et pour créer des locaux communs aux divers organismes des Nations Unies dans chaque pays. Pour conclure son propos, le Directeur général de l'UNICEF réaffirme la volonté de son organisme de coopérer pleinement à l'application des décisions que prendra la Commission.

56. M. OHLIN (Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales internationales) présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/46/461), qui, en dépit de son titre grandiose, n'est pas un manuel de mise en valeur des ressources humaines. Son objectif, plus limité, est celui défini par l'Assemblée générale elle-même dans sa résolution 45/191. Le rapport précise ainsi comment la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines pourrait être renforcée et formule des propositions de nature à intensifier la coopération à cette fin. Le rapport contient de brefs comptes rendus des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, tels que ces organismes les ont fait connaître au Département des affaires économiques et sociales internationales. Mais peut-être ces résumés ne rendent-ils pas entièrement justice à l'extrême diversité et à la grande qualité des travaux entrepris par ces organismes. Pourtant, ces brefs résumés montrent à la fois qu'une coordination très nette a déjà lieu, mais qu'il faut aussi l'accentuer à plusieurs échelons. Dans chaque pays, le principal coordonnateur des activités opérationnelles n'est autre que le gouvernement lui-même, par le truchement des hauts responsables nationaux. En effet, ce sont les gouvernements qui répartissent leurs propres ressources. L'action des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales vient en quelque sorte les compléter. Et ce processus de coordination est également l'oeuvre du coordonnateur résident des Nations Unies qui assure l'intégration de la réponse donnée par les différents organismes des Nations Unies aux demandes gouvernementales. Cette coordination est importante dans tous les secteurs, mais elle l'est tout spécialement en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines où les processus sont si intimement liés qu'un effort entrepris dans un programme donné risque d'être gaspillé faute d'un autre programme. Ainsi, un enfant qui est malade ne peut aller à l'école. Un enfant qui est privé d'instruction primaire ne pourra jamais entrer à l'université. L'action entreprise dans le domaine de la planification familiale et de la réduction de la fécondité sera d'autant plus efficace que les mères seront instruites. L'alphabétisation est un levier puissant pour aider les femmes à participer au développement, pour propager l'initiative et l'esprit d'entreprise et pour encourager les réformes politiques. De ce fait, l'application efficace des ressources dépendra dans

/...

(M. Ohlin)

une grande mesure de la coordination et de l'harmonisation des actions entreprises. Cette affectation des ressources fournies par les organismes des Nations Unies est dans certains cas coordonnée par les groupes consultatifs, organisés par la Banque mondiale, ou autour des tables rondes réunies par le PNUD. La coordination des activités de mise en valeur des ressources humaines est la tâche du Comité administratif de coordination et de ses équipes spéciales et divers sous-comités. Elle rencontre parfois, sur le terrain, d'authentiques difficultés. En effet les programmes de chaque institution spécialisée sont déterminés par son organe directeur. Il existe de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, comme la Stratégie internationale du développement, qui mentionnent la mise en valeur des ressources humaines, mais les décisions sont souvent prises de façon indépendante par chaque institution spécialisée. Les moyens de coordonner ces activités par une centralisation de la gestion sont peu nombreux et fragiles. Il y a pourtant là d'authentiques possibilités de coopération, qu'il faudrait encourager.

Débat général

57. M. NAADJIE (Ghana), parlant au nom du Groupe des 77, rappelle que l'un des buts et principes de la Charte est de "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire" et dit que les activités opérationnelles ont bien ce but. Le rôle des Nations Unies, à cet égard, a ces dernières années fait l'objet d'une nouvelle conceptualisation, aux termes de quoi l'organisation mondiale devrait s'enhardir, de façon à assumer un rôle central dans la recherche de solutions aux innombrables problèmes de l'humanité. Parmi ceux-ci figure, bien sûr, le développement des pays en développement. Un long chemin a été parcouru depuis les débuts modestes des activités opérationnelles, non sans difficultés d'ailleurs, du fait de facteurs de nature structurelle qui ont grippé les mécanismes d'exécution. Il faut ajouter à cela un manque chronique de ressources. Cela a parfois amené l'ONU à réduire ses activités dans des domaines pourtant essentiels pour les pays en développement. A sa session extraordinaire de 1990, l'Assemblée générale a préconisé une relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, ce qui revient à reconnaître que le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la coopération internationale visant cette relance. L'Assemblée a également adopté la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui met l'accent sur l'atténuation de la pauvreté, sur le développement humain et sur le développement intégré. Cela revient à admettre tacitement que les activités opérationnelles de développement doivent faire l'objet d'une approche cohérente et détaillée. Il est impératif que les divers organismes coordonnent efficacement leurs travaux; mais, en dépit de certains progrès, il reste encore un certain nombre de questions à résoudre, avant que les activités opérationnelles soient bien l'un des principaux instruments qui permettront à l'ONU de satisfaire les besoins de développement des pays en développement. L'une de ces questions est le manque de ressources. Il ne fait pas de doute pourtant qu'il est urgent de fournir à

(M. Naadjie, Ghana)

ces pays des ressources concessionnelles substantielles pour leur permettre de relancer et de soutenir leur économie. C'est ce que reconnaît l'Assemblée générale dans sa résolution 44/211. Il est urgent aussi que les pays développés atteignent l'objectif convenu consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD) ainsi que les objectifs fixés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. L'administration effective des activités opérationnelles est également d'une grande importance pour les pays en développement. Les réseaux de bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies sur le terrain se sont développés au cours de la dernière décennie. Il en a résulté une expansion des activités, qui doivent être soigneusement liées les unes aux autres, de façon à assurer la cohérence et l'exécution effective.

58. Il convient de noter qu'il demeure des dispositions de la résolution 44/211 qui ne sont pas encore appliquées. Le Groupe des 77 souhaite que la résolution le soit dans sa totalité. Il voudrait également voir une simplification et une harmonisation des procédures régissant la programmation et les cycles de projet des organismes des Nations Unies. Cela permettrait de mieux répondre aux besoins des pays en développement en leur laissant une plus grande marge de manoeuvre dans l'adaptation des règles à leurs besoins; cela concourrait aussi à la décentralisation et à une plus grande adaptation aux besoins des pays en développement, sans que l'on perde de vue pour autant les normes de responsabilité financière, qui restent essentielles.

59. L'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles sera entrepris en 1992. Le Groupe des 77 approuve les recommandations du Secrétaire général à ce propos. Son souhait est de voir renforcer les activités opérationnelles de développement et de veiller à ce qu'elles ne fassent pas l'objet d'une sorte de marginalisation, qui serait très préjudiciable aux pays en développement. La résolution 44/211 doit être intégralement appliquée, si l'on veut que l'ONU joue bien le rôle que les fondateurs lui ont donné.

60. M. RADE (Pays-Bas), parlant au nom de la Communauté économique européenne, se référant en premier lieu au point 88 de l'ordre du jour, fait observer la grande extension de la notion de mise en valeur des ressources humaines, qui se distingue de celle de développement humain. Or, ces concepts traitent du même ensemble de questions et gagneraient donc à être précisés. La conviction que les ressources humaines sont une condition préalable essentielle du développement était déjà largement acceptée au cours des années 60, tandis que la notion de développement humain n'est venue sur le devant de la scène que tout récemment. Le développement humain ne se borne pas à la formation de capacités, mais concerne plutôt le rôle de la personne humaine, son plein épanouissement, sa participation à la vie sociale, culturelle et politique. Toute politique de mise en valeur des ressources humaines doit donc s'inscrire dans le cadre plus large d'une conception du développement humain. Elle doit s'incarner dans un régime politique, démocratique et responsable, s'associer à la participation populaire et au

/...

(M. Rade, Pays-Bas)

respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est par ailleurs reconnu que la mise en valeur des ressources humaines est l'une des pierres angulaires des stratégies de développement des années 90. La Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée sur la coopération économique internationale, de même que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement font de la mise en valeur des ressources humaines un aspect essentiel de tout développement durable. Il en va de même du rapport de la Commission Sud. Cette mise en valeur est à la fois une source d'augmentation immédiate du bien-être humain et un moyen essentiel d'élargir les capacités productives de l'économie d'un pays.

61. Dans ce contexte, les notions premières qui viennent à l'esprit sont celles d'éducation et de santé. S'agissant de l'éducation, il est largement accepté que les conditions d'un développement autonome résident dans l'éducation de la population, notamment l'instruction primaire, la formation technique ou en cours d'emploi d'une main-d'oeuvre qualifiée, et le caractère autochtone des établissements d'enseignement. L'éducation remplit deux fonctions sociales importantes : l'une socio-économique, l'autre socioculturelle. La première est qu'un système éducatif de qualité ouvert à tous non seulement encourage la croissance économique, mais aide aussi à améliorer le sort des groupes défavorisés en égalisant les chances. La fonction socioculturelle d'un bon système d'enseignement réside de son côté dans le fait qu'il permet aux enfants de s'adapter à l'évolution des conditions extérieures tout en restant dans leur propre culture. En d'autres termes, l'éducation n'est pas seulement un bien de consommation mais aussi et avant tout un investissement productif dans le capital humain.

62. Pour les pays en développement, l'enseignement primaire universel signifie à la fois une formation scolaire et non scolaire, dont le but est de donner, aux adultes comme aux enfants, les connaissances, le savoir-faire, les valeurs et les attitudes essentielles dont ils ont besoin pour mener une existence décente. Cependant, si la scolarisation primaire et l'alphabétisation ont marqué des progrès spectaculaires dans la plupart des pays, le nombre absolu de personnes non alphabétisées, dont 98 % vivent dans les pays en développement, a augmenté presque partout. La contribution de l'éducation à la croissance économique n'a pas réalisé tout son potentiel, du fait du retard dans la progression quantitative de la scolarisation, et de la qualité parfois médiocre, de l'enseignement dispensé. Les échecs scolaires sont nombreux. La qualité des maîtres, des installations et des programmes d'enseignement est inégale et ne correspond pas aux besoins réels d'un pays, et les matériaux pédagogiques sont insuffisants. La contribution financière de l'Etat à l'éducation a baissé, en pourcentage, dans beaucoup de pays, et parfois en termes absolus. Le problème a été aggravé par l'accroissement de la population et par la montée de la demande en matière d'enseignement. La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue en Thaïlande en mars 1990, a formulé l'objectif de l'éducation primaire pour tous d'ici à l'an 2000. Cet objectif serait réalisable moyennant une restructuration des

(M. Rade, Pays-Bas)

systemes d'enseignement et une réaffectation des ressources publiques, et les formes moins nettement scolaires d'éducation, généralement moins coûteuses, méritent donc de retenir l'attention. Généralement, les pays bénéficiaires doivent accorder une priorité plus élevée à l'éducation. Celle-ci reste trop souvent considérée comme une forme de consommation, première cible des compressions budgétaires. Cette politique à courte vue doit être abandonnée car elle compromet la capacité productive de la société. Souvent, dans les pays les plus pauvres, l'enseignement supérieur a progressé plus rapidement que l'enseignement primaire et secondaire, absorbant une proportion exagérée des crédits budgétaires. Or, alors que l'éducation secondaire est souvent à la charge des parents, l'enseignement supérieur est fortement subventionné par l'Etat. Là où les groupes défavorisés sont peu représentés dans l'enseignement supérieur, cela revient à un transfert de ressources des pauvres vers les riches.

63. Sans une politique sanitaire adéquate, la mise en valeur des ressources humaines restera une illusion : il ne saurait y avoir de développement durable sans une population en bonne santé. Les objectifs de la Stratégie de la santé pour tous d'ici à l'an 2000, qui remontent à la Conférence d'Alma-Ata en 1978, restent utiles à cet égard mais les grandes espérances soulevées par l'adoption de cette stratégie ne sont qu'en partie exaucées. L'introduction des soins de santé primaires est plus coûteuse et plus complexe qu'on ne l'envisageait à l'origine. Si les politiques suivies ne sont pas modifiées, les perspectives pour les années 90 sont peu encourageantes. Les pays en développement doivent donc accorder une priorité plus élevée aux soins de santé, notamment aux soins primaires. Comme les ressources resteront de toute façon insuffisantes, il faudra veiller à l'efficacité des programmes mis en oeuvre. La communauté des donateurs doit appuyer ces programmes. En coopération avec les pays en développement, elle doit s'attacher à renforcer la participation et l'initiative personnelle dans le domaine de la santé, cette coopération pouvant être multilatérale ou bilatérale.

64. La CEE et les pays signataires de la Convention de Lomé se sont toujours efforcés de consacrer une part importante des fonds communautaires à l'amélioration des installations éducatives et sanitaires. La Communauté fournit à ses partenaires une assistance financière et technique dans le domaine de l'éducation, depuis la création du premier Fonds européen de développement. Dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé, entrée en vigueur en 1991, la mise en valeur des ressources humaines est bien l'une des priorités retenues. La Communauté continue à faire de la personne humaine un élément essentiel du développement, dans toutes ses opérations intégrées de développement. De leur côté, ses Etats membres apportent également une aide importante dans le cadre de programmes bilatéraux. Enfin, le développement humain ne pourra progresser sans une pleine participation des femmes aux décisions et au progrès économique et social. De même que l'éducation, la santé, la nutrition et l'acquisition de compétences techniques, la participation populaire est un aspect fondamental de tout plan de développement national, mais elle doit s'associer à un contexte politique démocratique et responsable, caractérisé par le respect des droits de l'homme

/...

(M. Rade, Pays-Bas)

et des libertés fondamentales. En bref, la mise en valeur des ressources humaines est une condition essentielle d'une croissance économique durable, mais ce n'est pas une condition suffisante. Elle doit s'inscrire en effet dans le cadre plus large du développement humain.

65. Passant au point 82 de l'ordre du jour relatif aux activités opérationnelles de développement, l'intervenant se réfère au deuxième rapport sur le développement humain, qui montre que le développement durable est possible, même dans les pays ayant un PNB peu élevé et où les transferts internationaux sont faibles. Le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles de développement traite principalement de l'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, qui doit faire l'objet d'un suivi régulier. La résolution 44/211 confie au Directeur général diverses tâches dont il s'est effectivement acquitté, mais l'intervenant estime que le ton général du rapport est trop positif, comme si de nouvelles améliorations étaient pratiquement inutiles. Il aurait apprécié des propositions plus précises et plus concrètes tendant à renforcer la coopération des différents organismes des Nations Unies sur le terrain. En effet, à cet échelon, il est essentiel que l'ONU décentralise les activités et encourage l'exécution nationale. Le rapport aurait dû contenir des suggestions sur les moyens d'améliorer encore ce système. Le chapitre sur la programmation signale bien une coopération de fond entre organismes des Nations Unies à ce propos. Mais, tout en reconnaissant que certains progrès ont été faits, le représentant des Pays-Bas estime qu'il faut chercher des améliorations avec les pays bénéficiaires eux-mêmes, en tenant compte des schémas et priorités nationaux de programmation. Il en va de même de la simplification et de l'harmonisation des procédures. L'intervenant n'est pas convaincu par l'argument selon lequel les progrès, au sein du système des Nations Unies, dépendent de progrès dans un cadre plus large de la part des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Il est certes important d'assurer une meilleure coordination au sein de la communauté des donateurs, mais cela ne doit pas empêcher l'ONU de bien coordonner les activités au sein de son propre système, ne serait-ce que parce que c'est le voeu exprimé par les Etats Membres. Il importe aussi que les pays bénéficiaires eux-mêmes harmonisent et simplifient autant que possible leurs propres procédures.

66. Sur la question de la participation des femmes au développement, l'intervenant reconnaît avec le Directeur général que l'ONU a joué un rôle de catalyseur au cours des 15 dernières années, en suscitant une sensibilisation mondiale à ce sujet, en facilitant l'intégration des femmes à tous les aspects du processus de développement. Mais aucune complaisance ne serait justifiée car beaucoup reste encore à faire. L'accès des femmes aux ressources et à leur répartition doit encore être élargi. En ce qui concerne la question de l'esprit d'entreprise, si un travail considérable et utile a déjà été effectué par presque toutes les grandes organisations pour encourager la participation du secteur privé au développement, beaucoup reste encore à faire dans ce domaine également.

(M. Rade, Pays-Bas)

67. En 1992 sera réalisé l'examen triennal des activités opérationnelles, tant au Conseil économique et social qu'à l'Assemblée générale. Il serait utile de donner au Directeur général certaines directives sur le type de travail préparatoire à accomplir à cette fin. Ces directives pourraient être les suivantes : a) il n'est pas nécessaire d'examiner à nouveau tous les aspects des activités opérationnelles du système, étant donné que la résolution 44/211 définit les grandes orientations : décentralisation, coordination, exécution nationale, renforcement à l'échelon local et sur le terrain; b) comme les ressources sont limitées le rapport que le Directeur général établira pour l'examen triennal devrait se borner à quelques questions importantes; c) ces questions pourraient être : premièrement les formes de la présence des Nations Unies sur le terrain, notamment le rôle du coordonnateur résident, des équipes pluridisciplinaires et des locaux communs; deuxièmement, la programmation et notamment la réponse opérationnelle intégrée du système, compte tenu des avantages comparatifs des divers programmes et organismes des Nations Unies, aux schémas intégrés de programmation nationale; troisièmement, l'exécution nationale, la fourniture de l'assistance technique, et la participation; quatrièmement, la question de la formation sur le terrain et au siège; cinquièmement, la question de la décentralisation et de la responsabilité financière.

68. Pour conclure, le représentant des Pays-Bas, dit qu'il est essentiel que la Commission mette au point un projet de résolution sur les activités opérationnelles à la session en cours, qui marquera la volonté de tous d'appliquer intégralement la résolution 44/211, fournira des directives sur les travaux entrepris dans certains domaines où l'on estime que les progrès n'ont pas été à la mesure des attentes, et contiendra des directives claires sur les préparatifs de l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

69. Mme CUAYO (Philippines) remercie le Président qui, au nom de la Commission, a exprimé sa sympathie au peuple philippin durement éprouvé par les multiples catastrophes naturelles survenues récemment. Les Philippines remercient la communauté internationale, l'ONU et ses institutions spécialisées de l'aide apportée et lancent un appel au maintien de l'assistance dans laquelle seraient compris les efforts du pays en vue de son développement.

70. Dans le cadre du système des Nations Unies, les activités opérationnelles de développement concrétisent des concepts théoriques du développement dans des réalités pratiques. Au fil des ans, l'ONU s'est vu confier par les Etats Membres un nombre croissant d'activités opérationnelles de développement. Or, pour mener à bien ces activités, il faut des ressources. Le rapport du Secrétaire général sur la question souligne que les gouvernements des pays développés à économie de marché réexaminent leurs politiques de développement. Il y a lieu de penser que ce réexamen infléchira leurs positions dans les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions financières multilatérales.

(Mme Cuayo, Philippines)

71. Il est normal que les donateurs souhaitent que les ressources qu'ils apportent soient affectées à des domaines qu'ils considèrent comme prioritaires et utilisées le plus efficacement possible; l'intervenante pose à ce sujet plusieurs questions : a-t-on suffisamment analysé ce que les concepts du développement signifient au niveau des collectivités? A-t-on reconnu l'existence de situations diverses entre les différents bénéficiaires de l'aide au développement? L'attention actuellement portée aux "thèmes favoris" (statut de la femme, promotion de l'esprit d'entreprise, environnement) suffit-elle à répondre aux impératifs du développement? A-t-on suffisamment réfléchi aux moyens de renforcer la capacité productive des populations dans leur vie quotidienne?

72. Devant la diversité des besoins et des données d'expériences des régions et des pays, il importe avant tout de savoir comment a été améliorée la qualité de la vie des populations auxquelles sont consacrées les ressources au développement. On dispose pour ce faire de paramètres permettant de mesurer comment les besoins fondamentaux des habitants ont été satisfaits et dans quelle mesure la capacité de production de la population a été renforcée. Il ne faut jamais perdre de vue cet objectif fondamental du développement.

73. D'un autre côté, les Philippines, en tant que pays bénéficiaire, reconnaissent pleinement les responsabilités qui leur incombent. Le Gouvernement philippin attache une grande importance au principe de la responsabilité mutuelle. Les modalités d'exécution doivent permettre l'exercice de cette responsabilité; elles portent sur les éléments ci-après : programmation ou approche-projet, représentation et coordination sur le terrain, décentralisation, harmonisation et simplification des procédures, et formation de coordonnateurs locaux.

74. Il faudrait également établir, dans le cadre du système des Nations Unies, un mécanisme de rétroaction qui permettrait aux gouvernements bénéficiaires d'exprimer leur point de vue tout au long de l'exécution d'un programme ou d'un projet et d'indiquer si le programme ou le projet en question répond réellement aux besoins des secteurs ou des groupes visés.

75. La représentante des Philippines espère que, lorsque la Commission établira un projet de résolution sur cette question, elle tiendra compte de tous ces aspects et qu'elle situera la personne humaine au centre du processus de développement.

76. Mlle SAAD (Egypte) dit qu'une nouvelle approche semble se dégager concernant la notion de développement et, partant, la coopération internationale, qui affectera le rôle futur de l'ONU dans le domaine des activités opérationnelles de développement. Il convient donc, à ce stade, de se référer à la Charte des Nations Unies, qui a jeté les bases de nombreux aspects internationaux, y compris celui du développement. Le préambule mentionne le recours aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Il s'agissait d'un objectif auquel aspiraient les peuples des Nations Unies qui était envisagé dans un

(Mlle Saad, Egypte)

cadre global et se fondait sur le droit international. L'Article 55 stipule par ailleurs que, dans le secteur de la coopération économique internationale, les Nations Unies favoriseront la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes. Ces dispositions attestent que le rôle de l'ONU en ce qui concerne l'assistance à fournir en matière de développement est consigné dans la Charte.

77. Malheureusement, on constate depuis quelque temps une tendance croissante à abandonner cet engagement. Diverses initiatives ont été prises, qui, si elles se concrétisaient, pourraient affaiblir le rôle fondamental de l'ONU dans le secteur du développement et saper son caractère intergouvernemental, et finalement entraîner l'élimination du concept même d'assistance. Ces interventions visent à modifier le rôle de l'Organisation, à réorienter ses activités du secteur du développement vers le secteur humanitaire et à substituer au processus à long terme un processus conçu en fonction des besoins immédiats. Elles mesurent le succès et l'efficacité à l'aune de critères purement commerciaux et non pas suivant ce qu'exige la responsabilité collective. L'ONU perd ainsi son rôle de catalyseur dans la coopération internationale.

78. La résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale sur la capacité du système des Nations Unies pour le développement, connue sous le nom de Consensus de 1970, contient un certain nombre d'éléments fondamentaux qui sont toujours d'actualité; on mentionnera la neutralité; l'universalité, le multilatéralisme, l'aide fournie sous forme de dons, le rôle du gouvernement bénéficiaire - les programmes de pays sont établis sur la base des plans et priorités de développement national -; le rôle du système des Nations Unies; et enfin, le rôle du coordonnateur résident - on notera qu'il tire sa légitimité de l'existence même de divers organismes qui composent le système des Nations Unies et de la nécessité de coordonner leurs activités. Son mandat est déterminé par accord avec le gouvernement bénéficiaire dans le cadre d'un programme de pays.

79. Les activités opérationnelles de développement représentent la réalisation la plus viable et la plus concrète du système des Nations Unies dans le domaine du développement car elles présentent des avantages à la fois pour le donateur et pour le bénéficiaire.

80. L'intervenante espère sincèrement que l'ONU continuera d'aider de manière impartiale les pays en développement qui font des efforts désespérés pour améliorer le niveau de vie de leurs populations.

81. M. ELIASHIV (Israël) dit que son pays espère que le PNUD poursuivra ses efforts, sous la direction efficace de son administrateur, pour répondre aux besoins et priorités des pays en développement, et notamment les moins avancés. Les ressources du Programme sont toutefois nettement insuffisantes compte tenu des besoins croissants de ces pays, d'où la nécessité pour les gouvernements d'augmenter leurs contributions.

(M. Eliashiv, Israël)

82. Les efforts concertés, déployés dans le domaine de la coopération internationale, s'inscrivent dans le cadre des vastes problèmes de la pauvreté généralisée. C'est pourquoi il faut espérer qu'une attention accrue sera accordée aux aspects sociaux et environnementaux du développement, notamment dans le contexte des politiques d'ajustement structurel qui devraient aussi stimuler la croissance économique.

83. En ce qui concerne l'aide multinationale, il faudrait renforcer la complémentarité entre les projets d'assistance bilatérale et multilatérale. En outre, les programmes bilatéraux et multilatéraux de coopération technique devraient davantage tenir compte de la possibilité d'utiliser les capacités et l'expérience des pays en développement les plus avancés au profit des autres pays en développement.

84. Il est également à espérer que le climat favorable à l'innovation et à l'expérience en vue d'améliorer l'assistance technique multilatérale aux pays en développement se poursuivra. L'examen des projets bénéficiant du soutien du PNUD fait ressortir les avantages considérables qui résultent d'efforts déployés aux niveaux mondial, interrégional et régional.

85. Le nombre de projets multilatéraux s'accroît, ce qui pourrait présenter de grands avantages pour les pays en développement. Il faudrait, en fait, accorder plus d'attention à l'identification, à la formulation et à la mise en oeuvre de tels projets; ceux-ci pourraient avoir un effet multiplicateur, ce qui renforcerait les capacités des pays en développement en matière d'autosuffisance. Un rôle plus important devrait également être accordé à l'application de la science et de la technique au développement dans ces projets et efforts.

86. Le PNUD devrait jouer un rôle primordial dans le transfert des sciences et des techniques vers les pays en développement et se concentrer sur les secteurs qui pourraient contribuer directement au développement. La science et la technique peuvent contribuer, dans une large mesure, à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays en développement; c'est pourquoi la formulation détaillée de projets dans ce domaine pourrait être très utile.

87. Des efforts particuliers devraient être faits notamment en ce qui concerne les projets relatifs au développement et à la vulgarisation agricoles, aux petites industries, à la mise en valeur des zones arides et semi-arides, au développement communautaire et aux ressources en eau et en énergie. De tels projets pourraient contribuer efficacement au développement durable et auraient une incidence directe sur le progrès économique des pays en développement. Ils soulignent en outre l'importance de la mise en valeur des ressources humaines. Israël, pour sa part, a adopté une approche des problèmes de développement rural qui se fonde essentiellement sur le facteur humain, considérant que la mise en valeur des ressources humaines constitue le préalable du développement agricole.

(M. Eliashiv, Israël)

88. Israël, en tant que pays en développement, attache une grande importance à la CTPD. La coopération entre pays en développement est en effet l'une des conditions essentielles de l'amélioration de la situation économique et sociale. C'est pourquoi, depuis plus de 30 ans, le pays participe à diverses activités en collaboration avec de nombreux pays en développement, partageant avec eux son expérience technique dans le cadre de projets portant par exemple sur les exploitations agricoles intégrées, l'énergie solaire, les systèmes d'irrigation, l'alphabétisation et les coopératives. Des milliers de conseillers et d'experts israéliens ont été envoyés à l'étranger pour contribuer au développement de l'agriculture, au renforcement des services sanitaires et sociaux, ainsi qu'à d'autres activités.

89. L'assistance multilatérale doit continuer à recevoir l'appui nécessaire des gouvernements, notamment ceux des pays industrialisés. En même temps, il faut encourager les pays en développement à réévaluer leur utilisation des fonds multilatéraux, afin d'accroître les contributions à leur développement.

90. La délégation israélienne se préoccupe, elle aussi, de la situation des pays les moins avancés et appuie les mesures spéciales adoptées en leur faveur, de même que la mise en oeuvre du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. En conclusion, elle réaffirme que la coopération entre les nations, l'association aux fins de développement et la solidarité humaine permettront de traduire dans les faits les objectifs de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

91. M. SAMUELSSON (Suède), parlant au nom des pays nordiques, rappelle que ces pays se soucient depuis longtemps du renforcement de la coopération internationale, notamment par le biais des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

92. Les pays nordiques ont récemment présenté des propositions de réforme détaillées visant à renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine et à accroître son efficacité. Ils attachent une grande importance à l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système et aux directives qu'il devrait lui donner. La résolution 44/211 (XLIV) de l'Assemblée générale mentionne un certain nombre de questions très importantes dans ce domaine. La résolution qu'elle adoptera à la session en cours devra être concentrée sur certains domaines qui exigent un effort supplémentaire, à savoir la décentralisation, la coordination et le rôle du Coordonnateur résident, la programmation, une meilleure utilisation des avantages comparatifs des différents organismes, l'harmonisation des règles et procédures et l'exécution par les gouvernements ou par des entités nationales.

93. La fin de la guerre froide offre de nouvelles perspectives à la communauté mondiale. Toutefois, les menaces contre la survie de l'humanité n'ont pas été écartées et les profonds déséquilibres entre le Nord et le Sud demeurent, pour l'essentiel, inchangés. La détérioration de l'environnement, les pressions résultant de l'accroissement de la population et les migrations provoquées par la pauvreté ne sont que quelques-uns des problèmes qui risquent

/...

(M. Samuelsson, Suède)

de déclencher de nouveaux conflits. Il s'agit de problèmes mondiaux qui doivent être traités dans une perspective mondiale. L'ONU est de ce fait confrontée à de nouvelles demandes et attentes face à ces menaces et opportunités. S'il est de plus en plus souvent fait appel à ses services pour le règlement de conflits politiques, l'Organisation est moins active dans le domaine du développement économique et social; c'est pourquoi le renforcement de son rôle dans ce secteur constitue un véritable défi pour les années 90. En tant que contributeurs importants aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, les pays nordiques se préoccupent vivement de l'efficacité et de l'impact de ces activités.

94. Le Projet nordique, lancé trois ans auparavant, a pour objet de contribuer au renforcement des activités du système des Nations Unies dans le domaine du développement. Il résulte du souci de maintenir la solidarité internationale au service du développement dans un monde de plus en plus interdépendant. Le rapport final du projet, présenté en mai 1991, a reçu un accueil très encourageant.

95. Les ressources annuelles du système des Nations Unies se chiffrent à 5 milliards de dollars; plus des deux tiers de cette somme sont affectés aux activités opérationnelles de développement. Mais la structure administrative a proliféré de manière anarchique, pour répondre aux besoins nouveaux, reflétant en fait les problèmes du passé et non pas les réalités actuelles.

96. L'ONU est associée à un nombre croissant d'activités dans les domaines économique et social, pour lesquelles de nouvelles structures ont été créées. Mais le rôle et le mandat des divers organismes, fonds et programmes n'ont pas été définis avec suffisamment de précision. La fragmentation s'est accentuée, souvent encouragée par la diversité des contributions au financement des activités des Nations Unies. La coordination est plus difficile que jamais et le problème principal de l'ONU est de réagir de manière cohérente et avec célérité.

97. Du fait notamment des insuffisances du système des Nations Unies, le groupe de la Banque mondiale et les banques de développement régionales jouent maintenant un rôle beaucoup plus important dans le domaine de l'assistance technique, car de nombreux donateurs sont convaincus que les banques de développement multilatérales sont plus compétentes pour gérer les programmes et les projets et tiennent davantage compte des préoccupations des membres en ce qui concerne la direction des programmes et l'obligation redditionnelle en matière de gestion notamment. Quelles que soient les raisons, on constate une nette tendance à la marginalisation des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Si les possibilités offertes par l'évolution de la situation politique internationale ne sont pas mises à profit, ce processus s'accroîtra. Il est donc indispensable de réformer le système; sinon son inefficacité entraînera une diminution des contributions des donateurs, ce qui aura pour effet de renforcer la marginalisation. Pour rompre ce cercle vicieux et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de programmes d'assistance bien conçus, le système doit obtenir de meilleurs résultats.

/...

(M. Samuelsson, Suède)

98. L'amélioration du système d'administration et la mise au point d'un système de financement plus approprié sont les deux questions les plus importantes qui devront être examinées dans le cadre du prochain débat de fond sur la réforme des activités opérationnelles du système des Nations Unies. La coordination des programmes de développement et des activités de financement des Nations Unies et le contrôle des ressources allouées à cette fin sont nettement insuffisantes. Les Etats Membres ont des difficultés à contrôler efficacement les diverses activités. D'où la nécessité de mettre en place une structure de haut niveau dans le cadre de laquelle ils pourraient examiner les problèmes de développement de manière cohérente. A cette fin, le Projet nordique propose de créer un conseil international du développement, dont les modalités de fonctionnement restent à définir, mais étant entendu qu'une telle entité ne devrait pas compliquer le système d'administration; le Conseil économique et social, une fois restructuré, pourrait peut-être assumer cette fonction.

99. Il faudrait également renforcer la direction des activités opérationnelles du système et accroître son efficacité. Les organes directeurs existants ne fournissent pas toujours l'appui et l'orientation nécessaires sur une base continue. Dans ce contexte, le Projet nordique propose de créer un système composé d'organes directeurs de dimensions plus réduites, qui se réuniraient périodiquement. La composition de ces organes devrait être conforme au principe de l'universalité.

100. Une question fondamentale est de savoir comment assortir le financement multilatéral aux besoins des pays, en ce qui concerne notamment la prévisibilité, la stabilité et la répartition équitable des dépenses entre les nations. Les pays nordiques considèrent que le système actuel de contributions volontaires n'est pas satisfaisant. Il faut adopter une nouvelle approche et réviser le système de financement actuel. A ce sujet, le Projet nordique propose d'élargir le système de financement des activités opérationnelles de développement en combinant les contributions en provenance de trois sources : les quotes-parts de tous les Etats Membres, les annonces de contributions négociées qui financeraient la majeure partie des coûts et le versement éventuel de contributions volontaires supplémentaires.

101. Le cadre le plus approprié pour un examen approfondi des diverses réformes à introduire dans le domaine des activités opérationnelles serait sans doute la réunion de haut niveau du Conseil économique et social restructuré prévue en juillet 1992. Les pays nordiques présenteront une décision de procédure à cet effet. Dans le cadre de la préparation de l'examen de fond, ils demanderont au Secrétaire général d'établir un rapport sur les diverses propositions de réforme présentées récemment.

102. La restructuration des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ne pourra s'effectuer que sur la base d'un consensus. Les pays nordiques, quant à eux, y travailleront par le biais de consultations. L'objectif à atteindre est clair : il s'agit de faire en sorte que l'ONU soit en mesure de répondre aux aspirations de développement des pays du Sud.

La séance est levée à 13 h 25.